



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU du 16/02/2016

UN CATALOGUE DE MISSIONS SANS MOYEN

Mardi 16 février s'est tenu un Comité Technique de Réseau (CTR) présidé par Bruno PARENT, Directeur Général des Finances Publiques.

Ce Comité Technique faisait suite à celui du 28 janvier au cours duquel la délégation **F.O.-DGFIP** avait réitéré sa demande d'un échange formel sur la question des missions.

Dans cette perspective, nous avons été destinataires de fiches de travail sur l'ensemble des missions de la DGFIP qu'elles soient fiscales ou de gestion publique.

Ainsi que nous l'avons dénoncé dans la déclaration liminaire (voir en fin de texte) une tendance lourde se dessine et concerne la quasi-totalité des missions.

En effet, pour pallier le manque de moyens et selon ses propos, maintenir la qualité du service, les propositions de réorganisations relèvent toutes de la même logique : regroupement, fusions, pôles de compétence, régionalisation, back office (dans le secteur public local notamment).

Pour **F.O.-DGFIP**, sans toutefois entrer dans les détails techniques sur l'ensemble des missions, ce CTR fut à la fois l'occasion de réaffirmer nos positions et notre ambition pour la DGFIP et de relayer les nombreuses interrogations du réseau sur le devenir de nos missions.

À ce stade, aucune n'est épargnée y compris le contrôle fiscal. Ainsi il est question de chercher une troisième voie entre le CFE et le CSP (Contrôle Fiscal Externe, Contrôle sur Pièce).

Alors que l'administration explique que l'organisation territoriale des services du contrôle ne sera pas modifiée, nous voyons bien qu'il n'en sera rien au moins sur le plan fonctionnel et sur la chaîne de commandement comme en témoigne le rattachement progressif des Brigades Départementales de Vérifications (BDV) et la généralisation de celui des Brigades de Contrôles et de Recherches (BCR) aux DIRCOFI. Néanmoins, l'administration est aujourd'hui davantage réceptive à notre argument : le contrôle fiscal n'est pas l'affaire des seuls vérificateurs mais s'inscrit dans une chaîne de travail qui commence à la réception du public et à la programmation et s'achève au recouvrement. Il faut dire que les chiffres de ce dernier, d'ailleurs mis en exergue par la Cour des Comptes, confortent notre position.

S'agissant des impôts des particuliers, nous avons une nouvelle fois indiqué que pour **F.O.-DGFIP** la dématérialisation et les services en ligne ne pouvaient pas tout résoudre.

Concernant les SIE, nous sommes notamment revenus sur la réactivité demandée à ces postes envers les entreprises. Nous avons là encore pointé du doigt le manque de moyens et indiqué que de notre point de vue le comité d'usagers consulté (FNSEA, CGPME, MEDEF...) n'était pas véritablement représentatif de la population concernée. À titre préventif, du fait de la transformation programmée du Crédit Impôts Compétitivité Emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations sociales pour les entreprises, nous avons demandé à ce que des suppressions d'emplois ne soient pas ciblées

dans les SIE de ce fait Cette demande est d'autant plus légitime qu'aucun emploi n'avait été créé pour faire face à l'époque à cette tâche nouvelle.

Nous sommes ensuite revenus sur l'ensemble des missions pour faire état de notre désaccord d'ensemble sur les grandes orientations de regroupement et spécialisation à outrance.

S'agissant plus particulièrement du secteur public local, notamment dans le cadre d'expérimentation de services facturiers ou de back-office qui pourraient être chargés du visa de manière industrielle, nous avons réaffirmé notre opposition à ces projets qui, pour **F.O.-DGFIP** remettent en cause la notion même de comptable principal.

Nous avons donc interrogé la Direction Générale sur le positionnement futur du comptable de proximité notamment en termes de responsabilité personnelle et pécuniaire.

Il nous a été répondu que ces projets ne changeaient rien, qu'il resterait comptable principal.

Pour **F.O.-DGFIP**, nous avons pris acte de ces propos rassurants de la part de la cheffe du service secteur public local tout en rappelant que nous serions vigilants sur l'ensemble des questions touchant à la RPPC.

Enfin, pour répondre aux propos conclusifs du Directeur Général qui reprochait à demi-mot aux Organisations Syndicales leur incapacité à dépasser la question de l'emploi, nous lui avons réaffirmé que nous n'étions ni des archaïques ni des dogmatiques.

Néanmoins, nous lui avons rappelé que les suppressions d'emplois se succèdent au même rythme ou à peu près, d'années en années, ce qui fait de ce sujet une question centrale.

En effet, tous les projets de resserrement du réseau n'ont qu'un seul but : continuer à exercer bon an mal an, nos missions, avec de moins en moins de moyens.

Face aux objections de son souci de la qualité du service et de son ambition de performance pour la DGFIP, nous lui avons répondu qu'en apparence nous pouvions être d'accord sur tout mais qu'en réalité nous n'étions d'accord sur presque rien.

Autant, en effet, nous partageons une grande ambition pour la qualité des services, autant nous ne partageons pas le diagnostic selon lequel se regrouper constituerait le remède à toutes les carences en termes de moyens.

Pour **F.O.-DGFIP**, le réseau est malade d'un manque de moyens chronique, pas de son maillage territorial.

C'est le moment que nous avons choisi pour lui demander ce qu'il comptait mettre en œuvre comme nouveau palliatif aux suppressions d'emplois à venir si l'on en croit le concours Lépine des projets de suppressions d'emplois publics auquel se livrent avec délectation les politiques.

Nous lui avons rappelé que la DGFIP constitue un bel objet administratif doté d'un éventail de missions rare dans la Fonction Publique qui suscite bien des convoitises et des jalousies.

Certains peuvent, en effet, avoir intérêt à affaiblir notre Direction, pensant ainsi se voir octroyer des pans entiers de missions jusqu'alors exercées par la DGFIP dans le cadre d'une externalisation qui ferait suite à des regroupements et concentrations devenus inefficaces.

Pour **F.O.-DGFIP**, la question essentielle est : jusqu'où cela ira-t-il et que faire quand les palliatifs ne fonctionneront plus ? Derrière les suppressions d'emplois et les restructurations, il y a les personnels qui subissent depuis des années une perte de sens dans l'exercice de leurs missions et une dégradation continue de leurs conditions de vie personnelles et professionnelles.

À **F.O.-DGFIP**, nous portons aussi une grande ambition pour les services. Cependant, nous sommes convaincus qu'en l'absence de moyens humains suffisants et ce, quels que soient les remèdes de regroupements, il arrivera un moment où la solution qui apparaîtra évidente sera l'externalisation de certaines missions. Nous n'en voulons pas !

Il nous a semblé que le Directeur Général nous avait entendu.

Affaire à suivre.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous vivons une époque formidable : l'ensemble des pays de l'union européenne se livrent à une perpétuelle course à l'échalote de moins-disant social et fiscal que nul ne peut gagner sauf à s'aligner sur des normes sociales dignes des débuts de l'ère industrielle. Pensant y arriver, les experts font fonctionner ce qui leur tient lieu de cerveau c'est-à-dire la calculette : peu importent les conséquences en termes de cohésion sociale et de qualité de vie, il faut que ça rentre dans l'enveloppe budgétaire quitte à réduire dans des proportions significatives les droits des salariés et à n'offrir comme perspective que la résorption des déficits ce qui demeure très court en tant que projet politique et ne fait plus rêver personne. Certains politologues n'ont de cesse ensuite de gloser sur la prétendue désaffection des peuples pour les institutions et la démocratie dans de longs articles aussi stériles que porteurs d'une vision à très courte vue. C'est, de leur part, oublier un peu vite qu'une vision partagée de l'avenir ne peut se construire que pour et avec les peuples. La DGFIP ne fait malheureusement pas exception dans ce maelström de modifications permanentes, toutes sous-tendues par les contraintes budgétaires.

Suite à nos demandes réitérées, vous avez accepté de convoquer ce comité technique de réseau consacré à la seule question des missions. Dans cette perspective, nous avons été destinataires de documents de travail concernant l'ensemble des missions et les effectifs attribués à chacune d'entre elles.

Parallèlement, vous nous avez fait parvenir un nouveau calendrier des groupes de travail sur lequel nous reviendrons.

S'agissant de la question des missions, vous nous permettrez, Monsieur le Président de vous exprimer notre relative déception. Certes, les documents proposés dressent un rapide panorama de l'existant et des évolutions envisagées mais, nous avons le sentiment qu'une nouvelle fois, il s'agit pour vous de nous exposer votre vision de la DGFIP sans qu'à aucun moment, nous puissions échanger véritablement sur le devenir des missions et la configuration future de la DGFIP.

Nous vous avons demandé un vrai débat et vous nous exposez des décisions quasiment déjà prises pour ne pas dire de manière plus triviale votre « liste de courses » voire celle du 1^{er} président de la Cour des Comptes.

Qu'il s'agisse en effet de la partie du rapport de la Cour à propos de la lutte contre la fraude ou encore de celle concernant le contrôle de légalité, nous avons relevé d'étranges similitudes entre les préconisations de la Cour et les propositions d'évolutions contenues dans les documents de travail. Nous avons lu attentivement, à ce titre, les réponses au rapport formulées par nos ministres sur lesquelles nous n'imaginons pas une seconde que vous n'ayez pas été consulté. La plus emblématique à la fois des préconisations et des réponses concerne les règles de gestion et l'organisation du contrôle fiscal. En effet, la forte rotation des effectifs nuit d'après la Cour et les réponses des Ministres au niveau d'expertise requis dans la lutte contre les fraudes complexes. Nous avons d'ailleurs noté que nos ministres n'ont pas laissé passer l'occasion de revenir sur les règles de gestion des personnels en indiquant que d'autres missions requéraient une plus grande stabilité des effectifs.

Il faudra sans doute prendre le temps d'un échange sur l'ensemble des sujets relevant des règles de gestion. Pour **F.O.-DGFIP**, en finir avec une rotation trop importante des effectifs suppose de mettre sur la table l'ensemble des éléments concourant à cette situation et pas seulement de proposer sans possibilité de discussion une nouvelle modification des règles de gestion.

À aucun moment en effet, la question des conditions de vie matérielles, personnelles et professionnelles des agents n'a véritablement fait l'objet d'échanges entre nous. S'il est quasiment impossible de stabiliser les effectifs en certains lieux, il en existe des raisons : financières, familiales et professionnelles. Pour **F.O.-DGFIP**, muter tous les ans ne saurait constituer une fin en soi pour quiconque d'entre nous. Il faut donc en examiner les raisons afin de proposer des solutions cohérentes.

À titre d'exemple, nous citerons la question des rémunérations accessoires des vérificateurs affectés dans les DNS de la sphère du contrôle. Au cours des discussions, il a été impossible de revenir sur leur diminution temporelle en fonction de la durée de présence. On ne peut pas en effet, vouloir tout et son

contraire : stabiliser les effectifs et réduire au fil du temps, le niveau global des primes attachées à une fonction spécifique.

Nous avons noté également le relatif déséquilibre entre les différentes missions notamment dans le niveau de détail : 2 fiches sur les missions gestion publique au regard de l'ensemble des documents fournis, rien sur le réseau hors métropole sur lequel, il y aurait pourtant beaucoup à dire notamment s'agissant de règles d'affectation totalement inadaptées à la spécificité de cette mission. D'une façon assez curieuse, dans ce cas précis ce n'est pas gênant. Est-ce révélateur de l'importance que vous accordez à ce pan de nos missions ?

Nous apprenons par ailleurs que la gestion des ressources humaines est une mission. C'est une bonne nouvelle. Jusqu'alors, il vous est arrivé de nous expliquer qu'il s'agissait d'une fonction support qu'on pouvait exercer partout et de façon mutualisée, la DGAFP prétendant par ailleurs être le RH de l'ensemble de la fonction publique. Or la charge de travail incombant à ce secteur depuis la fusion, en fait un vrai métier, pas toujours reconnu à sa juste valeur. Le même raisonnement vaut pour d'autres fonctions de la maison telles que : budget et logistique, informatique et d'autres. Les collègues affectés sur ces fonctions ont dû s'adapter à marche forcée en bénéficiant d'un soutien largement perfectible.

Nous reviendrons au cours de la discussion sur l'ensemble des fiches et donc des missions. Cependant, à ce stade, nous ne pouvons que relever une tendance lourde, commune à l'ensemble des fiches : dématérialisation, concentration, spécialisation, regroupement, développement de pôles de compétences, back office, etc...

Autant, cette évolution de l'organisation des missions peut se justifier pour certaines dont l'éclatement dans le réseau ne favoriserait pas l'expertise et la réactivité du fait d'un nombre trop restreint d'actes, autant pour d'autres, il apparaît que le seul fil conducteur en est la réduction des coûts au mépris des besoins de nos concitoyens et des conditions de travail des personnels.

Que dire en effet de la proposition de « back-office » dans le secteur public local, de l'expérimentation de services facturiers, quid de la responsabilité du comptable de proximité, sera-t-il toujours comptable principal ou sera-t-il réduit à une simple boîte aux lettres ?

Que dire encore de la dématérialisation croissante dans le domaine des impôts des particuliers en termes de qualité du service rendu à nos concitoyens ?

Que dire encore de la retenue à la source présentée a priori comme une mesure de simplification pour les contribuables alors que nous comprenons bien qu'il n'en sera rien ?

En effet, alors même que la fusion a été présentée comme la réforme nécessaire pour arriver à l'interlocuteur fiscal unique, la retenue à la source conduira inévitablement le contribuable à traiter avec 2 interlocuteurs : le tiers collecteur et la DGFIP – Exit l'IFU !

Que dire encore de la proposition de regroupement des SIE sur un seul gros poste départemental ?

Enfin, nous souhaitons des éclaircissements sur le caractère « principal » des GT indiqués dans le calendrier prévisionnel. Est-ce à dire qu'une fois le principe posé, rien ne serait susceptible d'être discuté, ni modifié ?

Autant de questions qui méritent des réponses claires, adaptées aux besoins réels et pas seulement à la diminution des moyens.

Jeudi dernier, nous nous sommes rendus à VIERZON rencontrer nos camarades et collègues en grève depuis le 19 janvier. Les raisons motivant leur action sont emblématiques de l'état du réseau : réduction systématique des moyens budgétaires et humains, non-remplacement des départs à la retraite, pertes de compétences du fait de l'absence de possibilité de tuilage et de partage d'expérience, conditions de travail devenues insupportables et dégradation de la qualité du service.

Nous avons trouvé nos collègues déterminés dans leur mouvement mais amers et déçus des réponses apportées : 1 jeune effectuant son service civique à l'accueil, 1 agent de catégorie C au SIP.

Considérer que les jeunes gens en service civique pourraient pallier le problème des effectifs et assurer l'accueil primaire dans de bonnes conditions relève soit d'une méconnaissance totale des difficultés du

terrain soit et c'est plus grave d'une absence de prise en compte des qualifications et de l'expérience nécessaire. Les personnels se sentent méprisés d'autant plus qu'ils n'ont reçus aucune visite de l'administration ni de la Direction Générale ni non plus de votre délégué qui s'y était pourtant engagé lors de l'audience.

Ce conflit est révélateur d'une administration qui n'a plus les moyens d'offrir la qualité de service que nos usagers sont en droit d'attendre. Pour faire court, les services sont « à l'os ».

Les personnels attendent d'autres réponses que le repli généralisé du réseau, la concentration des services, une spécialisation à outrance et un morcellement excessif des tâches qui finira par compromettre le sens du service public en ôtant toute forme d'intérêt au travail quotidien.

Tout le débat sur l'avenir des missions devrait reposer sur la qualité du service rendu à nos concitoyens, chercher l'adhésion des personnels, leur rendre la fierté du travail accompli au service de l'État et de l'usager et contribuable. Nous pourrions ainsi débattre de l'opportunité de renforcer la qualité de notre action en termes de gestion des établissements hospitaliers ou des offices publics d'HLM. Nous pourrions encore débattre sans tabou des besoins des personnels s'agissant de la formation initiale et continue. Nous pourrions aussi réfléchir à l'amélioration de nos résultats autrement qu'en cherchant à faire aussi bien avec moins de moyens, mieux étant aujourd'hui rangé dans les oubliettes de l'histoire de notre administration. En lieu et place de ce vrai débat qui serait un vrai signe de reprise d'un dialogue social à la hauteur des enjeux de demain, nous avons le sentiment de nous trouver face au faux nez d'un plan social qui ne dit pas son nom. Allons-nous demain, au nom des contraintes budgétaires, abandonner des pans entiers de nos missions à un lobby d'experts comptables qui n'attendent que ça. Pour **F.O.-DGFIP**, le moins d'État ne peut répondre aux défis du monde d'aujourd'hui. La DGFIP peut et doit conserver et conforter sa place tant sur la lutte contre la fraude et la surveillance des flux financiers douteux que sur la gestion financière de l'État, et des collectivités et établissements publics locaux. Pour **F.O.-DGFIP**, notre administration marche sur deux jambes, d'un côté les missions fiscales de l'autre les missions de gestion publique. Vous aviez pris l'engagement de porter la diversité de nos métiers et leur intérêt pour la collectivité. Le moins que nous puissions dire, c'est, qu'au regard des légitimes attentes des personnels et de leurs représentants, nous sommes restés sur notre faim.

De la même manière que, par manque d'imagination et de courage, la Direction Générale n'a pas voulu inventer de nouvelles règles de gestion adaptées au nouveau réseau, vous n'imaginez pas d'autre solution que de commencer à réfléchir à la prochaine vague de restructuration à peine la première achevée. Vous posez aujourd'hui ou faites poser par d'autres mais, un peu tard, la question de l'adaptation des règles de gestion à certaines de nos missions. Attendez vous aussi qu'il soit trop tard pour revoir une gestion de la DGFIP calquée sur celle des banques, dont la seule ambition est la réduction des coûts et qui préfigure la liquidation de pans entiers de nos missions. Pour **F.O.-DGFIP**, une autre ambition est possible : gagner par la qualité du service des « parts de marché » et saisir toutes les opportunités pour renforcer la DGFIP car aujourd'hui plus que jamais « Renforcer la DGFIP c'est renforcer la République ».

Monsieur le Directeur Général, nous vous mettons en garde solennellement, ce mépris pour les personnels a assez duré.

Ne comptez pas sur nous pour éteindre l'incendie qui couve et les situations extrêmes qui pourraient en découler.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu